



**PREFECTURE
REGION ILE DE
FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°IDF-008-2021-06

PUBLIÉ LE 2 JUIN 2021

Sommaire

Rectorat de l'académie de Paris /

IDF-2021-05-25-00011 - Arrêté 2021-32-RRA portant subdélégation de signature du Recteur de la région académique Ile-de-France, Recteur de l'académie de Paris à M. Antoine DESTRES, Directeur de l'académie de Paris en matière administrative (SDJES75) (3 pages)

Page 3

Rectorat de l'académie de Paris

IDF-2021-05-25-00011

Arrêté 2021-32-RRA portant subdélégation de signature du Recteur de la région académique Ile-de-France, Recteur de l'académie de Paris à M. Antoine DESTRES, Directeur de l'académie de Paris en matière administrative (SDJES75)



**RÉGION ACADÉMIQUE
ÎLE-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Arrêté n° 2021-32 RRA

portant subdélégation de signature
en matière administrative

LE RECTEUR DE LA REGION ACADEMIQUE ÎLE-DE-FRANCE,

RECTEUR DE L'ACADÉMIE DE PARIS

CHANCELIER DES UNIVERSITÉS DE PARIS
ET D'ÎLE-DE-FRANCE

VU le code de justice administrative ;

VU le code du sport ;

VU le code de l'action sociale et des familles ;

VU le code de l'éducation ;

VU le code de la santé publique ;

VU le code du travail ;

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU la loi n° 72-619 du 5 juillet 1972 modifiée portant création et organisation des régions;

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU la loi n°92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République ;

VU le décret n° 97-34 du 15 janvier 1997 modifié relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU le décret no 2010-687 du 24 juin 2010 modifié relatif à l'organisation et aux missions des services de l'Etat dans la région et les départements d'Ile-de-France ;

VU le décret n° 2020-139 du 19 février 2020 modifiant certaines dispositions relatives à la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris ;

VU le décret n° 2020-1542 du 9 décembre 2020 relatif aux compétences des autorités académiques dans le domaine des politiques de jeunesse, de l'éducation populaire, de la vie associative, de

l'engagement civique et des sports et à l'organisation des services chargés de leur mise en œuvre et notamment les articles 5 à 8 ;

VU le décret du 22 juillet 2020 portant nomination de Monsieur Marc GUILLAUME en qualité de préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris ;

VU le décret du 22 juillet 2020 portant nomination du recteur de la région académique d'Ile de France, recteur de l'académie de Paris, chancelier des universités de Paris et d'Île-de-France, M. Christophe KERRERO ;

VU l'arrêté ministériel en date du 23 décembre 2020 nommant Monsieur Éric QUENAULT dans l'emploi de délégué régional académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports de la région académique Île-de-France ;

VU l'arrêté ministériel en date du 4 mai 2021 nommant Madame Jeanne DELACOURT dans l'emploi de conseillère du directeur académique des services de l'éducation nationale en matière de jeunesse, d'engagement et de sports de Paris ;

VU le protocole national du 15 décembre 2020 conclu entre le ministère de l'intérieur et le ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports relatif à l'articulation des compétences entre les préfets et les recteurs pour la mise en œuvre des missions de jeunesse, d'engagement et de sports ;

VU l'arrêté n° 2020-32 du 21 décembre 2020 portant organisation de la délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports d'Ile-de-France ;

VU le protocole régional et départemental conclu entre le préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris, et le recteur de la région académique d'Île-de-France, recteur de l'académie de Paris, le 24 décembre 2020 ;

VU l'arrêté du préfet de la région Ile-de-France n° IDF-2021-01-05-003 du 5 janvier 2021 portant délégation de signature à Monsieur Christophe KERRERO, recteur de la région académique Île-de-France, recteur de l'académie de Paris, en matière administrative.

ARRETE

ARTICLE 1 :

Subdélégation de signature, en matière administrative, est donnée à Monsieur Antoine DESTRES, directeur de l'académie de Paris, à l'effet de signer tous actes, décisions, circulaires, rapports, correspondances dans le domaine des politiques de la jeunesse, de l'éducation populaire, de la vie associative, de l'engagement civique et des sports relevant du décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 susvisé, dans les conditions et réserves fixées aux articles 1^{er} et 2 de l'arrêté préfectoral n°IDF-2021-01-05-003 du 5 janvier 2021 précité.

ARTICLE 2 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Antoine DESTRES, directeur de l'académie de Paris, subdélégation de signature, en matière administrative, est donnée à Monsieur Éric QUENAULT, délégué régional académique, chef du service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports de Paris, à l'effet de signer tous actes, décisions, circulaires, rapports, correspondances dans le domaine des politiques de la jeunesse, de l'éducation populaire, de la vie associative, de l'engagement civique et des sports relevant du décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 susvisé, dans les conditions et réserves fixées aux articles 1^{er} et 2 de l'arrêté préfectoral n° IDF-2021-01-05-003 du 5 janvier 2021 précité.

ARTICLE 3 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Antoine DESTRES, directeur de l'académie de Paris et de Monsieur Éric QUENAULT, délégué régional académique, chef du service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports de Paris, subdélégation de signature, en matière administrative, est donnée, à Madame Jeanne DELACOURT, conseillère du directeur académique des services de l'éducation nationale en matière de jeunesse, d'engagement et de sports de Paris, déléguée régionale académique adjointe à la jeunesse, à l'engagement et aux sports, à l'effet de signer les arrêtés, décisions, pièces ou conventions et dans les conditions et réserves fixées aux articles 1^{er} et 2 de l'arrêté n° IDF-2021-01-05-003 du 5 janvier 2021 précité.

ARTICLE 4 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Antoine DESTRES, directeur de l'académie de Paris, de Monsieur Éric QUENAULT, délégué régional académique, chef du service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports de Paris et de Madame Jeanne DELACOURT, conseillère du directeur académique des services de l'éducation nationale en matière de jeunesse, d'engagement et de sports de Paris, déléguée régionale académique adjointe à la jeunesse, à l'engagement et aux sports, subdélégation de signature, en matière administrative, est donnée, dans la limite de leurs attributions fonctionnelles, à l'effet de signer les arrêtés, décisions, pièces ou conventions et dans les conditions et réserves fixées aux articles 1^{er} et 2 de l'arrêté n° IDF-2021-01-05-003 du 5 janvier 2021 précité, à :

- Madame Saïda BELAÏD, cheffe du pôle jeunesse, engagement, service national universel
- Monsieur Bertrand GALLET, chef du pôle sport

ARTICLE 5 :

L'arrêté n° 2021-10-RRA du 22 janvier 2021 portant subdélégation de signature en matière administrative de Monsieur Christophe KERRERO, recteur de la région académique d'Île-de-France, recteur de l'académie de Paris est abrogé.

ARTICLE 6 :

Le secrétaire général de la région académique Île-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région d'Île-de-France, préfecture de Paris.

Fait à Paris, le 25 mai 2021

Le recteur de la région académique
d'Île-de-France,
recteur de Paris

Signé

Christophe KERRERO